

nier n° de la *Semaine religieuse*, et qui accorde le privilège de gagner simultanément les indulgences du Rosaire et des Croisiers par une récitation unique du chapelet. Le prédicateur de la Retraite vient de nous dire le contraire : *scinduntur auctores*. — Décidément, Pie X est de bonne humeur et fort miséricordieux. Il paraît se ressouvenir de sa vie de curé !

Bien à vous,

U. ROUSSEAU, ptre.

RÉD. — Nous regrettons de ne pouvoir répondre au désir de notre vénérable confrère, en publiant le décret dont il s'agit, et qui est du 12 juin dernier. Le texte de ce décret de la S. Congrégation des Indulgences ne nous est pas encore parvenu. C'est dans la *Semaine religieuse* de Tournai que nous avons trouvé l'information si intéressante dont il est ici question, et nous n'avons aucune raison de douter de son authenticité. L'indication même de la date du décret ajoute encore un nouveau motif de confiance.

Il est vrai que, au moment où s'imprimait notre dernière livraison, l'éloquent prédicateur de nos retraites ecclésiastiques, le R. P. Gavary, O. M. I., disait aux retraitants qu'on ne pouvait cumuler, par une récitation unique du chapelet, les indulgences du Rosaire et celles des Croisiers. Mais il n'est pas étonnant que le Révérend Père n'eût pas eu connaissance, encore, d'un décret si récemment publié, et qui accordait une faveur aussi inespérée. Il sera sans doute très heureux de pouvoir, à la seconde retraite, citer ce nouveau trait de la bonté et de l'esprit pratique de S. S. Pie X.

Chronique diocésaine

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé O.-E. Corriveau, curé de l'Ange-Gardien ;

M. l'abbé Rosario Moissette, curé de Saint-Frédéric.

— Il y a des ordinations, à la Basilique, ce matin et demain. Nous donnerons samedi prochain la liste des ordinands.

— M. l'abbé R. Casgrain, ex-curé de l'Ange-Gardien, s'est retiré du saint ministère, pour cause de mauvaise santé. Il demeurera au pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Québec.